

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Utilisation d'un Etablissement Recevant du Public.

- Vous dormez dans l'internat du collège lycée Alcide Dusolier.
- Il s'agit d'un ERP. A ce titre il est soumis à une réglementation particulière. Il est doté d'un système de protection contre l'incendie.
- Dans l'internat vous trouverez :
 - des détecteurs de fumée,
 - des bris de glace de couleur rouge pour déclencher l'alarme
 - des hauts parleurs pour la sirène
 - des boîtiers de couleur verte pour forcer l'ouverture des portes,
 - des plans d'évacuations
 - des trappes de désenfumage
 - des portes coupe-feu (à ne pas bloquer par des sacs ou autres...).

Rappel : il est interdit de fumer dans l'établissement ou d'utiliser des appareils électriques non prévus pour ces locaux (cafetière, bouilloire, multiprises...) ou des bombes aérosols, type déodorant dans les chambres (déclenchement de l'alarme incendie).

L'établissement dispose aussi d'une alarme intrusion. Attention si vous sortez de la zone internat vous allez déclencher l'alarme intrusion.

Procédure d'évacuation en cas d'alarme incendie.

- En cas de détection de risque incendie, l'alarme retentit dans tout l'établissement (sonnerie ininterrompue de 5 minutes)
- Vous devez évacuer rapidement (interdiction d'utiliser les ascenseurs),
- Vous devez vous rendre sur le plateau sportif.
- Le responsable du groupe (fête du couteau ou académie musicale) fera le comptage des personnes hébergées, transmettra si nécessaire l'information aux pompiers et il ouvrira le portail pour les pompiers.
- Un responsable de l'établissement est prévenu par téléphone et va vérifier sur le système de sécurité incendie le lieu et la nature de l'alerte.
- Un responsable de l'établissement vient et vous donne l'autorisation de réintégrer les locaux. **Il est absolument interdit de rentrer dans le bâtiment sans cette autorisation.** (Attention en période de vacance scolaire le délai d'intervention peut être de plusieurs heures, il faut prévoir une tenue chaude).
- Pièces jointes : plan des locaux, des circuits d'évacuation et zone de regroupement.

L'organisateur

Le responsable du groupe

Responsable établissement

sur place

Contact : Fayolle 06 80 18 14 21

Florence DEPLAT
Présidente et Directrice
de l'Académie Musicale
en Périgord Vert.

Blanchon 06 20 72 43 93

